

SUJET D'EXAMEN DE 2^{de} SESSION

Année universitaire 2021 – 2022

Intitulé de l'UE : 1E10 - Approches de l'histoire moderne – Les sociétés européennes XVI^e-XVII^e siècles

Semestre : S1

Nom de l'enseignant : Christian RENOUX

Licence : Modalités et durée de l'épreuve : 4 heures

Document et/ou matériels autorisés : aucun

Sujet

Traitez l'un des deux sujets au choix

Sujet n° 1 : Le rôle du clergé dans les campagnes européennes (XVI^e-XVIII^e s.)

Sujet n° 2 : Commentez le texte suivant

Le statut des femmes dans le mariage

Mais c'est sur le sexe le plus foible que le malheur tombe, et plus souvent, et avec plus de force. Une jeune fille se marie presque toujours au gré de ses parents : elle n'ose influencer sur leurs choix, quelquefois elle l'oseroit en vain ; timide, sans expérience, sans volonté, elle marche à l'autel, et la voilà liée à un homme dont il lui a été impossible ou inutile de voir les défauts.

Si une femme a peu de moyens d'éviter un mauvais choix, elle en a encore moins d'en corriger les effets : le mari est le maître ; et puisque la méchanceté sans pouvoir est si redoutable, que doit-ce être quand elle est réunie à la puissance ?

Cependant la malheureuse femme voit se développer et s'accroître, dans son époux, ou une passion violente, ou une passion insociable : c'est un joueur, ou un libertin, ou un jaloux, ou un avare, ou un furieux ; c'est quelquefois tout cela ensemble. Que deviendra sa triste compagne ? Elle ne peut ni faire un pas, ni se permettre une légère dépense, sans l'ordre de son maître ; elle n'ose, sans son aveu, donner à un domestique un ordre indifférent, à son enfant une leçon, une caresse ; elle ne peut ni rester, ni fuir, ni parler, ni se taire, s'il ne le veut pas ; c'est la plus misérable esclave du plus redoutable tiran. Épouse

chaste, fille tendre, mère sensible, maîtresse affable, amie généreuse, elle verra souiller le nœud conjugal, insulter les parens, tourmenter ses enfans, maltraiter ses domestiques, manquer à toute la société. Persécutée dans tout ce qui lui est cher, tout ce qui charme les autres est affligeant pour elle. Forcée de partager, avec de viles courtisanes, les plus odieuses caresses, elle voit couler dans ses chastes veines, le fruit honteux du libertinage de son époux ; elle donne à ses enfans, dans le flanc le plus pur, un sang vicié par des crimes qui ne sont pas les liens.

Pénétrons dans l'intérieur de ce ménage infortuné, tout y porte la fatale empreinte du désordre et du malheur : de ce séjour sont bannis la douce liberté, l'aimable confiance et l'innocente joie. Un homme, toujours dans un état violent, sombre et terrible ; une femme flétrie, par la douleur et le désespoir ; d'un côté des reproches, des menaces, des outrages, des sévices ; de l'autre, des larmes, des sanglots. Le jour, la nuit, à chaque heure, à chaque instant, mêmes fureurs, mêmes souffrances ; c'est le foie renaissant sous le vautour rongeur ; c'est cet effroyable enfer, où des flammes inextinguibles brûlent, sans les consumer, et les bourreaux et les victimes.

Nous entendons dire souvent : Cet homme a fait mourir sa femme de chagrin ; mais sait-on bien ce que c'est que ce genre de mort ? se fait-on une idée d'un supplice qui dure, non pas une heure, un jour, un mois, un an, mais des années entières ? et ce supplice, c'est un innocent qui le souffre !

Quelle est cette femme qui cache, dans le fond d'une retraite, sa douleur, son nom et son existence ? est-ce une criminelle déshonorée ? Non, c'est l'innocente, l'honorable épouse d'un scélérat flétri par la justice, mais qui, trop dépravé pour s'affecter de son infamie, en laisse retomber toute l'horreur sur sa triste compagne. [...]

Quoi, on laissera unis la douceur à la violence, la vertu au vice, la pudeur au libertinage, la raison à la démence, l'innocence au crime, et l'honneur à l'infamie ? Quoi ! la mort morale, et la mort civile ne détruiront pas les mariages, de même que la mort physique ? Caligula, dit-on faisait mourir un vivant accolé au cadavre infect d'un mort. Voilà l'indissolubilité !

Qu'on ne croye pas que j'aye tracé d'idée ces tableaux d'un mari malheureux et d'une femme malheureuse. J'ai eu des modèles ; et peut-être n'existe-t-il personne qui n'ait, dans la famille ou dans ses amis, l'exemple d'un ménage plus ou moins ressemblant aux ménages que j'ai peints.

Ces malheurs sont si réels, qu'on les a prévus en admettant la séparation ; et cette séparation, comment s'opère-t-elle ?

Souvent on a vu un mari, par un ordre arbitraire, faire enfermer sa femme, ou dans un couvent, ou dans une maison de correction, selon son état et son rang. On connaît trop l'abus des lettres de cachet, et l'expérience apprend que ce qui ne devrait punir que les femmes coupables, est souvent le partage des innocentes. [...] l'époux peut avoir de justes raisons pour la quitter, sans avoir des motifs assez forts pour la priver de sa liberté. Supposant ensuite que la femme ait réellement mérité d'être enfermée, je demanderai si l'homme en sera beaucoup plus heureux, s'il le sera autant qu'il a droit de l'être ? Non, il faudra qu'il renonce aux douceurs du mariage, et s'il n'a pas d'enfans, qu'il n'en ait jamais ? n'est-ce rien, d'ailleurs que de penser qu'on est, même avec équité, le geôlier, le détenteur d'un autre être ? Ah ! cette ressource si fâcheuse, que les maris vertueux et sensibles aiment mieux souffrir que d'y avoir recours ; et que, comme toutes les institutions vicieuses, elle profite aux méchans sans être utile aux bons.

Albert HENNET (1758-1828), *Du divorce*, Paris, 1789, p. 56-61.